

COMMUNE DE SEPMEs

Place de l'Église

37800

Tél. : 02 47 65 44 66

Fax : 02 47 65 59 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 2024-04-02

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMEs se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire

Étaient Présents : Mme REZEAU Régine, Maire
M.DAGUET Alain, M. BASECQ Samuel, Adjoint,
M.BARILLET Gaby, Mme BILLY Justine, M.CHOLLET Yohan, M.LABARRE Thomas,
M.RAGUIN Charles, Mme REZEAU Cindy, Mme VERNAT Virginie

Arrivée de M. CHOLLET Yohan à 20h35

Arrivée de M.BARILLET Gaby à 20h51

Absents:

Mme CATHELIN Dominique, Conseillère déléguée ayant donné procuration à M.DAGUET Alain, Adjoint.

M.DENIS Jason ayant donné procuration à Mme REZEAU Régine, Maire

Nombre de membres en exercice : ... 12
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 11

Date de convocation : 29 février 2024

Mme Justine BILLY a été désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT**

Après constatation du résultat de l'année lors du vote du Compte Financier Unique 2023,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PROCÈDE à l'affectation des résultats comme suit :

Compte 001 Solde d'investissement reporté + 12 085,92 €

Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté : +170 923,70 €

Compte 1068 Affectation : +39 256,38 €

LE SECRETAIRE DE SÉANCE**Justine BILLY**

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,
Régine REZEAU**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en Sous-préfecture le 21 mars 2024 et publié le 21 mars 2024



À SEPMEs, 21 mars 2024

Le Maire,

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État